

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 98 / 2016 : COMMUNE DU SÉQUESTRE - PLAN LOCAL D'URBANISME -
ENGAGEMENT DE LA SECONDE MODIFICATION DU PLU

L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de France GERBAL-MÉDALLE), Jean-Michel BOUAT (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, Odile LACAZE (pouvoir d'Enrico SPATARO), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présent votant : Madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michel FRANQUES (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, France GERBAL-MÉDALLE (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Marie-Louise AT, Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Enrico SPATARO (pouvoir à Odile LACAZE), Patrice BEDIER, Élodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY).

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 40

Votants : 46

N° 3 - 98 / 2016 : COMMUNE DU SÉQUESTRE - PLAN

ENGAGEMENT DE LA SECONDE MODIFICATION DU PLU

Plote : Territoire d'agglomération

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune du Séquestre a été approuvé par délibération de son conseil municipal en date du 21 décembre 2009. Depuis son application, le PLU a fait l'objet de trois modifications simplifiées et d'une modification générale approuvée le 19 juillet 2012.

la commune a sollicité la communauté d'agglomération compétente en matière de P.L.U pour engager une modification de son document d'urbanisme.

La modification du PLU sera l'occasion :

- De modifier le règlement écrit de la zone Ne et AUB
- De corriger une erreur matérielle du règlement écrit de la zone AUB

Concernant le champ d'application légal de la modification du PLU et dans le respect de l'article L153-36 du code de l'urbanisme, aucune modification apportée au présent PLU :

- ne doit porter atteinte aux orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables

- ne doit réduire un espace boisé classé (EBC), un espace boisé classe, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

- ne doit réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Le dossier qui sera soumis à enquête publique montrera que ces modifications s'inscrivent dans les orientations générales du PADD.

Il appartient à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de conduire la procédure au regard du transfert de la compétence «plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 7 décembre 2015.

Les frais relatifs à cette procédure susceptible d'être engagés par la communauté d'agglomération seront pris en charge de la commune conformément aux modalités définies dans le cadre du transfert de la compétence documents d'urbanisme.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

VU le plan local d'urbanisme de la commune du Séquestre approuvé le 21 décembre 2009,

VU la demande de la commune du Séquestre d'engager une modification du PLU,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 16 juin 2016,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la décision de la commune du Séquestre de modifier le PLU,

AUTORISE monsieur le président :

- à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette modification
- à saisir le tribunal administratif de Toulouse pour la désignation du commissaire enquêteur.

DIT QUE la présente délibération sera, conformément aux dispositions des articles L. 153-40 du Code de l'urbanisme, notifiée aux personnes publiques associées mentionnées à L. 132-7 ainsi qu'au maire de la commune concernée.

De plus conformément aux articles R153-20 à 22 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et à la Mairie du Séquestre pendant un mois ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au Recueil des actes administratifs. Chacune de ces formalités de publicité devra préciser le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

Pour extrait conforme,
Fait le 7 juillet 2016,



Le président,

Philippe BONNECARRÈRE